
**CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODIFFUSION
CONSEIL RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

CFUN-AM concernant *John and JJ Show* (Politique d'immigration)

(Décision CCNR 97/98-0422)

Rendue le 20 mai 1998

E. Petrie (Présidente), S. Warren (Vice-présidente),
R. Cohen (*ad hoc*), H. Mack et D. Millette

LES FAITS

Le 5 octobre 1997, l'émission *The John and JJ Show*, diffusée à l'antenne de CFUN-AM (Vancouver), traitait en partie de la politique canadienne en matière de réfugiés. La discussion portait sur la nouvelle d'un homme qui avait heurté à mort un bébé et blessé gravement sa mère; or, cet homme avait été l'objet d'une récente ordonnance d'expulsion du Canada en raison de l'inexactitude des déclarations faites au sujet de son dossier criminel lors de sa demande d'immigration. La déportation n'avait pas eu lieu, semble-t-il parce que la Chine n'avait pas encore délivré les documents de voyage nécessaires. Cette nouvelle a suscité l'échange suivant entre les animateurs (une transcription plus exhaustive de la discussion à ce sujet est reproduite en annexe de la présente discussion, disponible en anglais seulement) :

[traduction]

John : Eh bien, l'ordonnance d'expulsion ne veut rien dire de toute façon. Je veux dire, il y a 18 mois, il a été l'objet d'une ordonnance d'expulsion. [...] Nous avons cette politique de portes et de bras grands ouverts. Nous vous accueillerons si vous êtes persécutés n'importe où au monde ou si vous prétendez l'être; le problème est que les demandes des criminels se glissent parmi les demandes légitimes. D'autres pays nous refilent leurs problèmes en envoyant ces personnes chez-nous. Nous avons eu connaissance de ce récent rapport sur le grand nombre de criminels de guerre qui sont apparemment entrés au Canada en se réclamant de notre politique sur les réfugiés. Des criminels de guerre de la Yougoslavie, des criminels de guerre du Rwanda. Voulez-vous bien me dire ce que nous faisons dans ce pays? C'est fou.

JJ : Bien, il y a beaucoup de choses que je ne comprends pas et, à mon avis, l'un de nos problèmes est qu'on accueille des gens de partout dans le monde, provenant de sociétés et de cultures que nous ne connaissons pas et parlant des langues que

nous ne connaissons pas. Je crois qu'ils louvoient à travers tout ça. Ils nous contournent d'autant plus facilement qu'ils représentent un dilemme pour nous. La France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et un peu en partie le Canada ont été impliqués dans des guerres en Extrême-Orient depuis des années et des années sans jamais réussir à les gagner. Ils n'ont jamais gagné parce qu'ils ne comprennent pas la mentalité orientale. C'est pourquoi ils perdent les guerres. Ils n'auraient jamais dû s'en mêler de toute façon. Alors, lorsque vous avez affaire à une personne qui descend d'un avion ou qui débarque d'un bateau et qui réclame le statut de réfugié... à mon avis, si vous voulez l'accueillir, si vous voulez qu'elle demeure au pays, si vous voulez conserver cette politique de portes ouvertes, vous devez la retenir jusqu'à la conclusion de vérifications extrêmement minutieuses. Ils ont mis deux ans pour découvrir que cet homme avait été reconnu coupable de plusieurs infractions criminelles. Je crois qu'une personne qui parle mandarin n'aurait qu'à téléphoner en Chine pour en apprendre bien davantage qu'ils l'ont fait en deux ans. Vous pouvez aussi dépêcher quelqu'un par avion sur place pour enquêter et découvrir beaucoup de choses beaucoup plus rapidement.

John : Évidemment, le problème est que la Chine ne veut pas le reprendre. Alors, pourquoi collaborerait-elle avec nos autorités? En dépit de l'ordonnance d'expulsion, elle ne délivre pas les documents nécessaires à son rapatriement parce qu'elle n'en veut pas.

JJ : Prenez-le, mettez-lui un parachute et larguez-le.

John : Quelle bonne idée.

JJ : C'est une façon de faire si on ne veut pas le reprendre.

John : Je crois cependant que le parachute pourrait être optionnel, vous savez. L'avion peut voler à basse altitude et le laisser sauter.

JJ : Castro l'a fait avec les Américains lorsqu'il a vidé ses asiles et ses prisons et a mis ces gens sur un bateau vers Miami. Ils sont arrivés comme réfugiés et les Américains leur ont ouvert les bras. Ils ont été placés dans des camps ou autres où ils ont été détenus. Mais tous ces gens étaient la lie de la société. Il les a simplement expulsés du pays et leur a dit « l'Amérique va s'occuper de vous ». Et nous faisons la même chose, nous acceptons quiconque se présente à nos portes. C'est ainsi que le réfugié légitime, celui qui est réellement persécuté dans son pays, celui qui désire vraiment apporter une contribution à notre pays, celui-là est mis dans le même panier que toutes ces personnes inutiles ou criminelles. Nous avons tendance à nous en prendre à tous, mais c'est une erreur. Cette situation ridicule doit cesser, mais j'ignore qui s'en occupera et quand. Nous avons un ministre de l'Immigration qui a à peu près autant de courage qu'une poule après l'Action de grâce!

John : [rires] Vous voulez dire que Lucienne Robillard a été éviscérée? C'est bien ce que vous suggérez!

JJ : Vous avez peut-être raison. La situation n'a aucun bon sens. Nous ne demandons qu'un peu de bon sens, de logique, une certaine compréhension des choses. Vous retenez les bonnes personnes, vous rejetez les mauvaises sans leur permettre de bénéficier de la merveilleuse panoplie de possibilités d'appels que nous avons dans ce pays. Vous leur refusez l'accès à ces avantages parce qu'elles ont manqué à

leur serment. Ce serment consistait à jurer qu'ils n'étaient ni des voleurs ni des criminels; lorsque vous découvrez qu'ils le sont, ils n'ont alors aucun avantage, ils perdent tout bénéfice et doivent s'en aller. Je suis désolé, mais ils doivent s'en aller. Mettez-les sur un bateau, faites quelque chose et débarrassez-nous en. Ne les laissez pas dans nos rues et ne leur permettez pas de frapper un enfant et de le tuer. Cela est absolument impardonnable. J'espère que vous le savez, notre problème est que nous ne pouvons pas poser de questions aux autorités de l'Immigration ici à notre micro. Nous ne pouvons pas poser de questions ici à notre micro au ministre de l'Immigration. Il n'y a rien que j'aimerais autant que de l'avoir ici dans cette chaise et lui dire ceci : « D'accord, Madame la ministre, voici la situation. Cessez de tourner autour du pot et de tourner en rond et répondez aux questions de façon à ce que les citoyens qui écoutent cette émission puissent comprendre le sens de tout cela. Allez-y et répondez aux questions. » Mais c'est impossible de les avoir au micro parce qu'ils refusent de répondre aux questions.

John : Permettez-moi de vous faire part d'une analogie qui me vient naturellement lorsque je vois cette situation. C'est comme si d'autres pays du monde disaient ceci au Canada : « Nous avons des montagnes de rebuts, de matières dangereuses, de déchets nucléaires et toutes sortes d'ordures dégoûtantes que nous ne voulons pas enfouir chez-nous, alors, ce qu'on va faire, Canada, c'est qu'on va vous envoyer le tout. »

JJ : Et placer les réfugiés sur la pile. [rires]

John : Exactement. C'est exactement ce qu'ils font. Des pays comme la Chine nous envoient leurs rebuts, leurs poubelles, leurs déchets dangereux. Dans notre cas, il s'agit de déchets dangereux humains. Ces gens, ces criminels et autres, ils nous les envoient, ils arrivent ici et réclament le statut de réfugié. Nous faisons une enquête pour découvrir qu'ils ne sont pas de vrais réfugiés, nous ordonnons leur expulsion mais ils refusent de les reprendre; c'est exactement ce qui s'est passé dans notre cas avec la Chine. Je trouve que c'est une bonne idée de les mettre dans un avion et de les larguer; la seule chose avec laquelle je ne suis pas d'accord est de leur fournir un parachute, parce que je crois que ce serait du gaspillage.

JJ : Je ne suis pas aussi méchant. Maintenant, allons aux téléphones.

La lettre de plainte

Le jour même de la diffusion de l'émission en question, un auditeur a écrit au directeur de la station CFUN-AM et a envoyé au CCNR une copie de sa lettre qui se lit comme suit :

[traduction]

Cela concerne la première demi-heure de l'émission *John and JJ Show* du 15 octobre au cours de laquelle les animateurs ont tenu des propos qui devraient retenir votre attention et être examinés par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

On a parlé d'une politique d'immigration « portes ouvertes » qui permet l'entrée au Canada d'« ordures », de « rebuts » ou de ce qu'on peut comparer à des « déchets nucléaires ». De tels propos peuvent être jugés irresponsables parce qu'ils jettent l'ombre du doute sur l'ensemble des immigrants.

Il a aussi été question de la « mentalité orientale », différente, quelle qu'elle soit, de la nôtre, qui aurait été à l'origine des guerres menées par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis en Extrême-Orient. Selon votre animateur, le problème vient des personnes qui parlent d'autres langues. On suppose qu'il faisait référence aux langues autres que l'anglais et le français, ce qui alimente le mythe selon lequel les langues minoritaires ne sont pas vraiment canadiennes.

Les animateurs ont aussi proposé de larguer d'un avion certains immigrants au-dessus de leur pays d'origine. J'ai peut-être tort, mais ces propos semblent chargés d'une violence qui excède les normes de la communauté et de la radiodiffusion.

Est tout aussi préoccupant le qualificatif de « lie de la société » donné aux résidents des asiles de Cuba qui ont été expulsés de force il y a quelques années. Le message de l'animateur est clair : les personnes qui souffrent de maladie mentale, immigrantes ou autres, sont des déchets et devraient être traitées en conséquence.

À lui seul, un seul de ces propos qui fomentent la haine et la violence exigerait un examen de la part de la station et du CCNR. Pris ensemble, ces commentaires constituent une raison incontestable du retrait des deux animateurs en question.

La réponse du radiodiffuseur

Le directeur de la programmation de CFUN a répondu aux préoccupations soulevées par le plaignant dans une lettre datée du 31 octobre 1997 qui se lit comme suit :

[traduction]

La présente se veut une réponse à votre lettre du 15 octobre 1997 au sujet de l'émission *John and J.J.* diffusée le même jour. Nous apprécions que vous preniez le temps de nous faire part de votre point de vue.

Nous sommes conscients que des malentendus puissent survenir dans un média comme la radio. J'ai examiné l'enregistrement de l'émission en question et j'estime que vos commentaires ne conviennent pas à ceux réellement exprimés par les animateurs. J'ai clarifié individuellement leurs propos comme suit.

« *Mentalité orientale* » : J.J. discutait des problèmes des Canadiens avec les personnes d'autres pays qui réclament le statut de réfugié. Au cours de cette discussion, il a simplement fait référence aux difficultés que les Blancs nord-américains éprouvent à l'égard de certaines différences culturelles entre eux-mêmes et les Orientaux. Je n'ai entendu aucun commentaire qui aurait pu suggérer que les langues minoritaires n'étaient pas « canadiennes ».

« [...] *larguer d'un avion certains immigrants au-dessus de leur pays d'origine* » : John et J.J. exprimaient de façon ironique leur frustration concernant le cas de Wing Fu Hau, le ressortissant chinois entré au Canada en novembre 1990 en réclamant le statut de réfugié. Après quelques années, Immigration Canada a découvert que Wing Fu Hau n'était pas admissible à demeurer au pays parce qu'il avait été reconnu coupable de plusieurs infractions criminelles suffisamment graves pour justifier une condamnation à une peine d'emprisonnement de plus de dix ans. Wing Fu Hau a donc été l'objet d'une ordonnance

d'expulsion rendue en avril 1996. Au cours de son séjour au Canada, il est devenu bien connu de la police de Vancouver. Un an et demi plus tard, en octobre 1997, toujours en attente des « documents de voyage » chinois qui permettraient d'exécuter l'ordonnance d'expulsion, Wing Fu Hau, alors passager à l'arrière d'un véhicule de luxe circulant à Vancouver Est, s'est penché vers l'avant et s'est mis à étrangler un enfant qui y prenait place. La femme qui conduisait a immédiatement arrêté la voiture, en est sortie pour prendre le bébé et s'est mise à courir. Wing Fu Hau a alors sauté à la place du conducteur, s'est saisi du volant et a renversé la mère et l'enfant; celui-ci a été écrasé entre la voiture et une clôture. Wing Fu Hau a ensuite renversé la mère une deuxième fois. La mère a survécu à l'attaque, mais pas l'enfant. Ainsi, un criminel dangereux, « bien connu » de la police, objet d'une ordonnance d'expulsion vers la Chine, est demeuré au Canada grâce à une lacune dans la loi et a ensuite commis un meurtre. Les animateurs ont suggéré une façon de retourner une personne dans son pays d'origine. Ils n'appelaient certainement pas à la violence.

« *résidents des asiles de Cuba* » : J.J. a fait remarquer l'exemple de Fidel Castro qui a déporté vers les États-Unis un grand nombre de criminels endurcis retenus dans des prisons ou des asiles parce qu'il ne les voulait pas dans son pays et le fait que les États-Unis aient accepté d'accueillir ces personnes. J.J. a poursuivi en signalant comment les criminels qui entrent au Canada sous le couvert du statut de réfugié nuisent aux personnes dont le statut de réfugié est justifié.

On doit aussi noter que J.J. lui-même fait partie d'une minorité visible, étant le fils de parents immigrants. Toute suggestion selon laquelle il estime que les immigrants sont des « déchets » est mal fondée.

CFUN, John Hadley et J.J. Richards prennent au sérieux leur responsabilité de décourager la haine et la violence. Nous vous remercions de nous avoir permis de clarifier notre position sur les questions que vous avez soulevées.

Le plaignant s'est déclaré insatisfait de la réponse du radiodiffuseur et, le 6 novembre 1997, il a demandé que la question soit déferée au conseil régional approprié pour décision.

LA DÉCISION

Le conseil régional de la Colombie-Britannique du CCNR a étudié la plainte à la lumière du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR). Les articles pertinents dudit code se lisent comme suit :

Code de déontologie de l'ACR, article 2 (Droits de la personne)

Reconnaissant que tous et chacun ont droit à l'égalité des chances d'épanouissement et de jouir des mêmes droits et privilèges fondamentaux, les radiodiffuseurs s'efforceront, dans la mesure du possible, de ne pas inclure dans leur programmation du matériel ou des commentaires discriminatoires, quant à la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille ou le handicap physique ou mental.

Code de déontologie de l'ACR, article 6 (Les nouvelles)

Il incombera aux postes-membres de présenter leurs émissions de nouvelles avec exactitude et impartialité. Ils devront s'assurer que les dispositions qu'ils ont prises pour obtenir les nouvelles leur garantissent ce résultat. Ils feront aussi en sorte que leurs émissions de nouvelles n'aient pas le caractère d'un éditorial. Les nouvelles portant sur un sujet controversé ne seront pas choisies de façon à favoriser l'opinion de l'une des parties en cause aux dépens de l'autre non plus que de façon à promouvoir les croyances, les opinions ou les vœux de l'administration du poste, du rédacteur des nouvelles, ou de toute personne qui les prépare ou les diffuse. En démocratie, l'objectif fondamental de la diffusion des nouvelles est de faciliter au public la connaissance de ce qui se passe et la compréhension des événements de façon à ce qu'il puisse en tirer ses propres conclusions.

Il ne faut cependant pas conclure de ce qui précède que le radiodiffuseur doit s'abstenir d'analyser et de commenter les nouvelles; il peut le faire en autant que ses analyses et commentaires sont clairement identifiés comme tels et présentés à part des bulletins de nouvelles proprement dits. Les postes-membres s'efforceront de présenter, dans la mesure du possible, des commentaires éditoriaux clairement identifiés comme tels et distincts des émissions régulières de nouvelles ou d'analyse et d'opinion.

C'est un fait reconnu que la tâche première et fondamentale du radiodiffuseur est de présenter des nouvelles, des points de vue, des commentaires ou des textes éditoriaux avec exactitude, d'une manière objective, complète et impartiale.

Code de déontologie de l'ACR, article 7 (Controverse d'intérêt public)

Parce qu'en démocratie il faut présenter tous les aspects d'un sujet d'intérêt public, il incombera aux postes-membres de traiter avec impartialité tous les sujets de nature à susciter la controverse. Avant d'accorder du temps à de tels sujets, on devra tenir compte des autres facteurs qui assurent l'équilibre de la programmation ainsi que du degré d'intérêt que ces questions suscitent dans le public. Puisque la saine controverse est essentielle au maintien des institutions démocratiques, le radiodiffuseur encouragera la présentation de nouvelles et de commentaires sur des sujets controversés qui suscitent un certain intérêt de la part du public.

Les membres du conseil régional ont écouté un enregistrement de l'émission en question et ont lu toute la correspondance afférente. Le conseil conclut que l'émission en question n'enfreint pas les articles sus-mentionnés du *Code de déontologie de l'ACR*.

Le contenu de l'émission

Tous les cas de commentaires discriminatoires ne constituent pas nécessairement des infractions à la disposition concernant les droits de la personne du *Code de déontologie de l'ACR* parce que, au sens technique, toute déclaration à l'égard d'un groupe identifiable, est *discriminatoire*. Comme le conseil l'a expliqué dans *CFTO-TV concernant Tom Clark's Canada* (Décision CCNR 97/98-0009, 26 février 1998) :

Le Conseil a reconnu très tôt que l'article 2 du *Code de déontologie de l'ACR* requiert une pesée de valeurs concurrentielles. Dans la décision *CHTZ-FM concernant la chronique*

matinale (Décision CCNR 92/93-0148, 26 octobre 1993), le conseil a noté « qu'il lui incombe d'établir un équilibre entre d'une part le droit de l'auditoire de recevoir des émissions exemptes de matériel offensant ou discriminatoire [...] et d'autre part le droit fondamental de la liberté d'expression dont jouit la société canadienne. » Cet exercice d'équilibrage, dans diverses décisions du CCNR, a abouti à la création d'un « critère d'abus »; c.-à-d. l'établissement d'un « test » par lequel un commentaire ne doit pas simplement être *discriminatoire* pour constituer une infraction à l'article 2, mais doit l'être *abusivement*.

Dans la décision CFTO-TV, les faits ressemblent même un peu à ceux en cause dans le cas en l'espèce. Le plaignant s'opposait à ce que Mike Duffy utilise l'expression populaire *everybody and their dog* [traduction : « chacun et son chien »] relativement à la politique canadienne sur l'immigration. Le conseil a estimé que les commentaires ne visaient pas les gitans roms impliqués dans ce problème lié à l'immigration et aux réfugiés. Il concluait ainsi :

Cette expression populaire commune est habituellement utilisée pour décrire une chose qui est non-restrictive ou qui comprend tout, et ne serait rarement, voire jamais, interprétée comme conférant un statut canin à un individu. Bien qu'on puisse reconnaître le *potentiel* de mauvaise interprétation lors de la « première écoute », un examen de la transcription montre clairement que dans sa remarque, M. Duffy n'utilisait pas l'expression pour décrire ni les gitans roms ni d'autres groupes précis d'immigrants potentiels au Canada de façon dérogatoire, mais plutôt pour désigner la *politique même d'immigration pour ainsi dire sans limite*, qui, comme il l'avait noté précédemment, [traduction] « fait partie de notre histoire ».

Dans notre cas, le conseil note, d'une part, que John et J.J. n'ont pas mâché leurs mots pour exprimer leur dégoût au sujet un meurtre brutal survenu à Vancouver et qui résultait en partie de délais administratifs dans l'exécution de la déportation d'un ressortissant chinois, mais d'autre part, qu'ils ont pris garde de ne pas mettre dans le même panier tous les demandeurs du statut de réfugié ou tous les immigrants, comme le démontre l'échange suivant avec un participant appelé « Bob » :

[traduction]

Bob : Le problème est que tous les immigrés qui soulèvent des préoccupations semblent être des Chinois. On n'entend pas de noms d'origine britannique, irlandaise ou belge ou bien on n'accueille tout simplement pas ces personnes chez-nous.

John : Eh bien, un grand nombre de nos immigrants sont des Chinois, mais nous avons des problèmes. En fait il y a présentement une controverse dans l'Est du Canada au sujet d'un criminel né en Écosse, qui a été condamné à l'emprisonnement et qu'on veut maintenant expulser et retourner dans son pays; mais les autorités de l'Écosse refusent de le reprendre. Mais il n'est pas un citoyen canadien, il possède la citoyenneté britannique et il sera déporté. Alors, cela se produit dans ces cas-là. Il arrive simplement, Bob, qu'ici, dans la région du Lower Mainland, une grande partie de notre immigration se compose d'Asiatiques, et c'est pourquoi ils attirent tant notre attention.

Bob : Bien je pense qu'ils achètent leur droit de venir ici et que le Canada n'est maintenant rien de mieux qu'une prostituée de luxe.

John : Nous vendons notre citoyenneté n'est-ce-pas? Je crois ça. Si vous examinez le programme des immigrants investisseurs, vous pouvez l'interpréter comme voulez, mais il reste que, fondamentalement, si vous voulez investir dans notre pays, vous pouvez y venir.

Bob : Ouais, si vous n'avez pas d'argent, et bien, peu importe d'où il viendra et bien sûr c'est pourquoi nous avons des gangs de Triades et autres criminels et que l'argent provient le plus souvent de la drogue. De l'argent sale provenant de Hong Kong et qui sert à acheter nos immeubles.

JJ : Ouais, et nous n'avons pas encore eu d'immigration de Colombie n'est-ce-pas?

John : Merci Bob. C'est un exemple du grand nombre de personnes innocentes mises dans le même panier dont j'ai parlé. À cause d'une petite minorité qui abuse du système et donne une mauvaise image, il y a des personnes comme Bob qui ont l'impression que tous ces gens qui arrivent chez-nous sont des criminels. Ce n'est pas le cas, Ce n'est qu'un petit nombre, mais malheureusement, c'est le prix qu'ils ont à payer.

Le conseil considère qu'étant donné les circonstances, cette discussion de John et de J.J. sur la politique d'immigration du Canada et sur le cas précis de Wing Fu Hau n'est pas tombée dans le commentaire dit *abusivement* discriminatoire. Précisément, le conseil estime que l'utilisation par les animateurs de l'analogie de la [traductions] « poubelle » et des « rebuts » n'a pas constitué une violation des codes. Au contraire, l'analogie, selon le conseil, n'a pas servi à discriminer contre l'ensemble des réfugiés mais a plutôt aidé les animateurs à dénoncer les imperfections de la politique sur l'immigration ouverte du Canada. Le conseil a noté que, bien que la liberté d'expression ait ses limites au Canada, la liberté de critiquer les politiques et les pratiques gouvernementales est un exemple clé de la liberté d'expression qui, à certains égards, est la *racine* même de ce droit dans un système démocratique. Par conséquent, le droit de remettre en question les politiques du Gouvernement sera maintenu à moins que, en exerçant ce droit, un autre droit fondamental – tel que, par exemple, le droit des membres d'un groupe identifiable de vivre à l'abri de l'abus – est enfreint. Dans ce dossier, le conseil trouve que l'exercice de la liberté d'expression par les animateurs John et J.J. doit primer sur toute possibilité, comme le suggère le plaignant, que les remarques [traduction] « jetaient l'ombre du doute sur l'ensemble des immigrants ».

Pour ce qui est de la proposition de larguer M. Hau d'un avion au-dessus de la Chine, avec ou sans parachute, en vue de régler la difficulté d'obtenir de ce pays des documents de voyage, le conseil est convaincu que ce commentaire, même s'il était pris au sérieux, n'est pas abusivement discriminatoire *quant à l'origine ethnique ou nationale*. Le conseil estime que ce commentaire résulte directement de l'existence du dossier criminel de M. Hau en Chine et des actes odieux dont il est accusé à l'égard de le bébé et de la mère.

Finalement, le plaignant allègue que les animateurs ont fait preuve d'un certain préjugé contre les personnes qui parlent « des langues autres que l'anglais et le français, ce qui alimente le mythe selon lequel les langues minoritaires ne sont pas vraiment

canadiennes ». Il fait aussi valoir que la simple identification de « mentalité orientale » associée aux guerres perdues aux mains des Asiatiques par les armées occidentales est inappropriée. En premier lieu, le conseil ne juge pas déraisonnable et encore moins abusive l'identification d'une autre mentalité ou attitude. Il existe des différences entre les nationalités, comme il existe des différences entre les genres. Les normes en matière de radiodiffusion exigent un *traitement* égal, mais non des œillères qui empêchent la reconnaissance des différences. Faire observer de plus que la compréhension *générale* des Canadiens à l'égard des aspects linguistiques et culturels différents des leurs n'est pas nécessairement optimale ne signifie pas que la société canadienne n'accueille pas volontiers des personnes provenant de pays étrangers. On ne dénotait rien de malveillant ou de peu accueillant dans les propos des animateurs. Ils se montraient simplement critiques envers la politique canadienne de portes ouvertes. Leurs commentaires visaient non pas les Chinois en tant que groupe ou culture identifiable, mais bien plutôt M. Hau et la politique gouvernementale qui lui a permis de demeurer au Canada, cette situation ayant semble-t-il résulté ultimement en un infanticide et en une violente agression.

Les questions concernant les politiques sur l'immigration et les réfugiés sont sensibles et suscitent la controverse; le CCNR a estimé à l'occasion que des radiodiffuseurs qui avaient traité de ces sujets avaient franchi les limites des normes de radiodiffusion privée qu'ils administraient. Ce n'est pas le cas en espèce.

Réceptivité du radiodiffuseur

Outre une évaluation de la pertinence des codes en lien avec la plainte, le CCNR évalue toujours dans quelle mesure le radiodiffuseur s'est montré *réceptif* au motif de la plainte. Dans la présente affaire, le conseil estime que la lettre du radiodiffuseur répond de façon complète et correcte à chacune des questions soulevées. Par conséquent, le radiodiffuseur n'a pas enfreint la norme du Conseil concernant la réceptivité du radiodiffuseur. Rien de plus n'est exigé.

La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision et peut être rapportée, annoncée ou lue par les stations visées. Toutefois, quand elle leur est favorable, celles-ci ne sont pas tenues de l'annoncer.

Transcription *John & JJ Show*
Broadcast CFUN-AM on October 15, 1997

JJ: You want to talk about scandals, listen to this. You know about that terrible accident, well it wasn't an accident, you know that terrible situation on the streets of our town, where a gentleman in the back seat jumped in the front seat, attempted to strangle a little baby in the woman's car and then she jumped out with her baby and with her daughter, etc. etc. Then he purposely jumped in the front seat and ran them down, not once but twice. Backed up again and ran them down again, and he's been charged and everything else. But, here's the kicker. Here's the thing that's going to turn you off if you haven't seen or heard of it so far. Authorities have been trying for the past 18 months to deport the suspect of last week's horrific crash that killed a six month old boy. The disclosure came. Vancouver police announced that the baby had ligature marks around his neck and had been strangled prior to the collision so he reached over and he was strangling the child. That's why she stopped the car and jumped out and grabbed the baby, grabbed her other kid and jumped out. Wing Fa How who has been charged with second degree murder and attempted murder was ordered to return to China for criminal behaviour after an immigration inquiry on April the 4th of 1996. Did you hear me? April the 4th of 1996. It is now October.

John: Of 97, a year and a half.

JJ: Can you believe it? But because immigration officials were unable to obtain travel documents from China, he's remained in Canada. Who gives a damn if they got travel documents! Next plane, next boat. He's 34, he came to Canada on November the 20th, 1990, sought refugee status. His claim for conditional status was rejected in 1992; took him two years to check out. Authorities then learned he had been convicted of several criminal offenses. Offences serious enough to warrant maximum sentences of ten years or more. They found out two years after he arrived here that he had these convictions. Immigration spokesperson Rob Johnson refused to say what crimes he committed. Vancouver police would only say that he is well-known to them. When they say well-known folks, they mean he's a nasty one. Matters before a criminal court override immigration issues and he cannot be deported until he's finished serving any sentences he's given. But he wasn't serving a sentence. Obtaining travel documents can take a fairly lengthy period of time in some cases. Police said yesterday that autopsy results show that prior to the crash the baby was rendered unconscious, strangled him unconscious. The tot died from a combination of the strangulation and the hit trauma he suffered when the Lexus mowed him down, this is a \$60,000 car folks, when the Lexus mowed him down and his mother. Constable Richard Aiken (sp.) couldn't identify a motive in the attack. The victims names are not released, The baby's father believed to be on business in Hong Kong in China, has not be notified. But, another little magic expression down in the story says the father is quote "well known to the police as well". Hum hum, boy what flag does that wave at you? It's dis..., it's insulting, it's disgusting, it's unforgiveable. This guy has been in this country since 1990, he's a criminal, they tried to deport him. They have to go through this silly game, that the travel documents are not ready. What happened to the stipulation that when you come into this country, you fill out the papers, you sign the papers saying a) you don't have a criminal record and you will be deported immediately if you're found to break any of these rules. You have to sign that or you don't get in the front door. What happened to that?

John: Well the deportation order doesn't mean anything anyway, I mean, there's 18 months ago that he was ordered deported. What do we do when the home country of some of these ne'er-do-wells won't take them back? For example in this case China or it could be any other country. I mean it seems that we're taking in lot of bad with the good in refugee claims in this country. We've got this open arms, open doors policy. We'll accept you if you're being persecuted elsewhere in the world and if you claim you're been persecuted elsewhere in the world and the problem is, is that along with legitimate claims we have all of these criminals. Other countries foisting their problems on us, shipping people into this country. They've also just had this recent report on the large number of war criminals who apparently entering Canada under the refugee claimant policy. War criminals from Yugoslavia, war criminals from Rwanda. What the hell are we doing in this country? This is insane.

JJ: Well I don't con..., a lot of things I don't understand, and I think one of the great problems that we have when you're bringing in people from parts of the world, from a society that we don't understand, from a culture we don't understand and speaking in language we don't understand. I think they tap-dance through it. They get around us a lot easier because they present us with a dilemma. France and Britain and the United States, and in some small part Canada, have been involved in wars in the Far East for many, many years and they never win them. They never win them because they don't understand the Oriental mentality. So that's why they lose them. They should never have been involved in the first place. So when you're dealing with somebody here who arrives on a boat or off an airplane, and says "I claim refugee status". That person, as far as I'm concerned, if you want them, if you want to keep them, if you want to have that open door policy, then they go into a holding tank until they're checked out very, very thoroughly. It took them two years to find out that this man had been convicted of several criminal offenses. I would suspect that someone who speaks Mandarin could be on the phone to China and find out a lot more quickly than two years. You can pick up somebody and put them on an airplane to send them over and find out a lot more quickly than two years.

John: Of course the point is that China didn't want him back. So why, what what incentive did they have to cooperate with our officials? Even when we order him deported, they won't give the documents to allow us to send him back cause they don't want him.

JJ: Take him in, put him on a parachute and drop him.

John: I think that's an excellent idea.

JJ: That's one way, you don't want him back.

John: I think that the parachute might be optional though, you know. You can do a low fly over and let him jump out of the plane.

JJ: Castro did the same thing with the Americans when he emptied his insane asylums and his prisons and he put them on a boat and he sent them to Miami and they arrived as refugees and the Americans opened their arms. They put them in camps and everything else and held them, but they were all the garbage. He just kicked them out of his country and said "America will take you." And we're the same thing, we just accept anybody who comes in that front door. So therefore, the legitimate refugee, the person who is really being persecuted in his or her country, the person who really wants

to contribute something to this country is lumped into the same bin and into the same category as all these useless types are, these criminals are and we have a tendency to take shots at them all and that's wrong. But this kind of nonsense has to stop and I don't know where it's going to stop or who's going to stop it. You got an Immigration Minister who has got as about much guts as a chicken after Thanksgiving!

John: [laughing] You suggesting Lucienne Robillard has been eviscerated, I think that was the suggestion!

I think you might be right.

JJ: There just, there just, there just doesn't seem to be any common sense. All we're asking here is a simple common sense, a little logic, a little understanding. You take the good people, you kick out the bad people and you don't give them the benefit of the whole of the wonderful laws of appeals that we have in this country. You don't allow them to have that benefit, because they've broken their oath. Their oath was that they are not thieves, their not convicts and when you find out they are, then they don't have any benefits, they've lost all benefits, they're gone, I'm sorry, they're gone. Stick them on a boat, do something with them and get them out of here. Don't leave them on the street to allow them to run down a child and kill a kid. I mean, that's totally unforgiveable and I hope you know, our problem is we don't get a chance to question these Immigration Officials across this microphone. We don't get a chance to question the Minister of Immigration across this microphone. I'd like nothing better to have her sitting in that chair and say all right Madame Minister, here's the story. Quit tap-dancing, quit riding around in circles and answer the questions so that the citizens listening to this broadcast get some common sense. Go ahead and answer the question, but you can't get them in the chair because they don't want to answer the questions.

John: Let me provide you with an analogy that automatically occurred to me when I looked at this story. That is that if other countries around the world said to Canada "we've got a bunch of garbage piling up, hazardous products, nuclear waste material, all kinds of disgusting garbage that we don't want to bury in our own landfills in our countries, so what we're going to do Canada is we're going to ship all of our waste and hazardous garbage and crud to your country."

JJ: And put refugee on it. [laughing]

John: Well, exactly. That's exactly what they're doing. Countries like China are shipping us their crud, their garbage, their hazardous waste. It just happens that it's hazardous human waste, in this case. People, criminals in such, they ship them over here, they come over here, they claim refugee status. We investigate them, we find out that they are not true refugees and we order them deported and they refuse to take them back and that's exactly what happened in this case with China. And I think your point of view of flying a plane over top and dropping them out, the only part I disagree with is possibly your part about putting a parachute on them. I think that that would be a waste of good money.

JJ: I'm not that nasty. Let's go to the phones. Bill, you take exception to some of the things I say?

Bill: No, I'd say you just pick up the phone and phone the Minister. If you want to talk to them, pick up the phone. You've got more power than we do. We can't phone them, you're media.

JJ: Yeah, do you know how far we'd get?

Bill: No.

JJ: I'll tell you what we'd get Bill, I'll pick up the phone and do it right now, of course they're closed now, but if I did it at 9:00 o'clock this morning, I would get "bonjour", this is the first thing I would get and I'd identify myself and I would say that I would like to speak with the Minister and I would end up after about 10 or 12 press ones, press twos, press threes, I'd end up with an Aid and an Aid would say "what's the subject all about". And I'd have to explain what the subject's all about. And the Aid would say "well the Minister at the moment is tied up and will be tied up for the next 4 years."

John: Well the point of the matter is, you can get the Minister, but you can't get the answers Bill, that's the frustrating part and we've been through it and that's why we've taken a different approach on the John and JJ Show then you hear on other talk shows which is you put the politician on the air and you ask the pointed questions, and you don't get pointed answers back. You do get pointed answers back from opposition politicians and I'm in no way saying one side or the other because it doesn't seem to matter who is in government, you get people in government and you get the tch, tch, tch tap-dance answers that end up just leaving everybody really frustrated. And that's been proven over and over again.

...

John: Let's take a call from Ann. Hi Ann, go ahead.

Ann: Hi, I have a question that at least the Minister or someone in Ottawa might be listening. If this gentleman doesn't have papers to go back to China, how did he get papers to come to Canada?

JJ: You don't need papers to come to Canada. Well on the refugee claim, you'd need a visa. So...

John: Ah he doesn't need... he wouldn't need a visa, all he'd have to do is get enough money to get on an airplane and if they'd wanted him out they'd let him leave, but they didn't want him out of course he couldn't get up. But obviously, they wanted him to go.

Ann: I know but how did he. I don't understand, what papers are, what did he have, what did he need to get into Canada? Now he can't get out without papers to go back to China. It's strange that he can get into our country without papers.

JJ: Yeah, but we can't discuss that Ann because it's under the Privacy Act. [laughing]

John: Thanks Ann. It's so frustrating. Yeah, I mean it, because huh, we open our doors and open our arms and say if your persecuted come here and we want to take people who are persecuted, the problem is, we get all the garbage shipped in and we can't seem to ship it out again.

JJ: We'll talk some more about that. Hello Canada, here comes the scum of the earth.

...

John: Hi Bob.

Bob: Hi.

John: Go ahead.

Bob: Yeah, I think that you're basically... The problem is that everyone that we deal with with an immigration problem happens to be Chinese. You don't hear any of these names coming out of England, or Ireland or Belgium or we are just not letting these people into the country.

John: Well, a lot of our immigration is Chinese, but we do have problems, in fact there's a controversy going on right now back in the Eastern part of this country of a criminal from ... who was born in Scotland and has served time and now they're wanting to deport him back to Scotland and the officials in Scotland are saying "we don't want this scum back". But he is not a Canadian citizen, he is a British citizen and he's going to be deported. So it does happen in those cases. It just so happens, Bob, that here in the lower main land, a huge amount of our immigration are Asian immigrants who are coming in, so of course, that's where a lot of the attention is focused.

Bob: Well, I think it's also a question of them buying their way in and I think Canada has become nothing more than a glorified hooker.

John: We sell our citizenship, don't we? I mean that's. If you look at the immigrant investor program, you can slice it and dice it any way you want, but the basic thing is, is what we say is if you have want to invest money in our country, you can come here.

Bob: Yeah, and if you don't have any, huh, it doesn't matter where that money comes from and of course that's why we get the Triads and we get all the rest of it and the money is almost always drug money. Our dirty real estate money from Hong Kong.

JJ: Yeah, we haven't had the influx from Columbia yet, have we from the Columbia?

John: Thanks Bob. There's an example of the vast number of innocent people being tarred with that brush that I spoke of. Because the few minority who abuse the system and make a bad, you end up with people, such as Bob, who are left with an impression that all these people who come into the country are criminals. It's not the case. It's the small minority, but unfortunately then that's the price they have to pay.